



Communiqué de presse

1^{ères} Assises Canal du Midi : des valeurs et une gouvernance partagées pour préserver et valoriser ce bien unique au monde

Ce vendredi 6 janvier 2017, les membres du Comité de Bien du canal du Midi se réunissaient pour les premières Assises du Canal du Midi, à Carcassonne, à l'invitation du Préfet de Région Occitanie, Pascal Mailhos, et de la Présidente de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, Carole Delga. Cette rencontre avait pour objectifs de partager avec l'ensemble des acteurs les enjeux de préservation et de valorisation du Bien et, plus précisément, la démarche de concertation visant à maintenir son inscription potentiellement menacée sur la liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO. Ces assises ont réuni plus de 250 participants.

D'une même voix, Pascal Mailhos et Carole Delga ont fermement rappelé leur attachement à l'inscription du Canal du Midi au patrimoine mondial de l'Unesco. Véritable symbole et dénominateur commun de la grande région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, le Canal du Midi constitue une formidable opportunité pour le développement économique, touristique et culturel de la région. L'Etat et la Région ont également souligné la nécessité d'engager rapidement et collectivement, avec l'ensemble des acteurs du territoire concernés, des dynamiques de protection et de valorisation ainsi que les processus d'organisation appropriés pour répondre aux exigences de l'UNESCO. Plusieurs chantiers seront menés en 2017 afin de relever ce défi.

Un nouveau processus de co-construction du Plan de gestion du Canal du Midi a été lancé lors ces 1^{ères} assises. Une large concertation associera l'ensemble des membres du Comité de Bien à travers des ateliers thématiques et des commissions locales tout au long de l'année. La première étape verra l'animation, **du 22 au 24 février 2017**, des « **Ateliers Canal** » sur plusieurs sites du linéaire (Haute-Garonne, Aude et Hérault). Des temps de partage et d'échanges qui permettront de faire émerger objectifs et leviers d'actions autour des 5 grandes thématiques qui structureront le futur plan de gestion du Canal du Midi : « patrimoine, culture et éducation », « aménagement des territoires », « développement économique autour du canal », « navigation et ports », « environnement et ressources naturelles ».

Cet outil de gestion co-construit et durable doit permettre d'élaborer un premier plan d'action pluriannuel avant la prochaine évaluation périodique de l'UNESCO en 2019 dans une démarche de solidarité territoriale et de responsabilité partagée, valorisant le rôle des communautés locales.

Plusieurs ateliers de travail ont été organisés lors de ces 1^{ères} assises afin de nourrir les temps de concertation à venir. Les différents échanges et témoignages ont permis de mener une première réflexion collective sur le futur du Canal et de revenir sur les actions emblématiques déjà conduites sur les territoires pour transmettre et mettre en valeur le Bien.

Au-delà, **le travail d'élaboration du « Plan de développement durable du Canal » sera poursuivi en 2017.** Annoncé par l'Etat et la Région en juin dernier, ce plan concernera la valorisation paysagère, touristique et économique du canal et de ses abords, la restauration de la qualité des eaux et la préservation du patrimoine historique de l'ouvrage.

Comme l'avait proposé Carole Delga, le Canal du Midi vient d'être inscrit dans le protocole de révision des deux CPER (Contrat de Plan Etat – Région) de la région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, signé ce jour avec Jean-Michel Baylet, Ministre de l'aménagement du territoire, de la ruralité et des collectivités territoriales. **Les enveloppes mobilisées sur les deux CPER sont abondées de 22M€**, financés par l'Etat et la Région, ainsi que 24,5M€ apportés par Voies Navigables de France (VNF), gestionnaire du Canal.

Contacts presse :

- Préfecture de région : Sophie LESAFFRE – 05.34.45.38.31

- Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée : Laure DUPAU – 05 61 33 56 06